

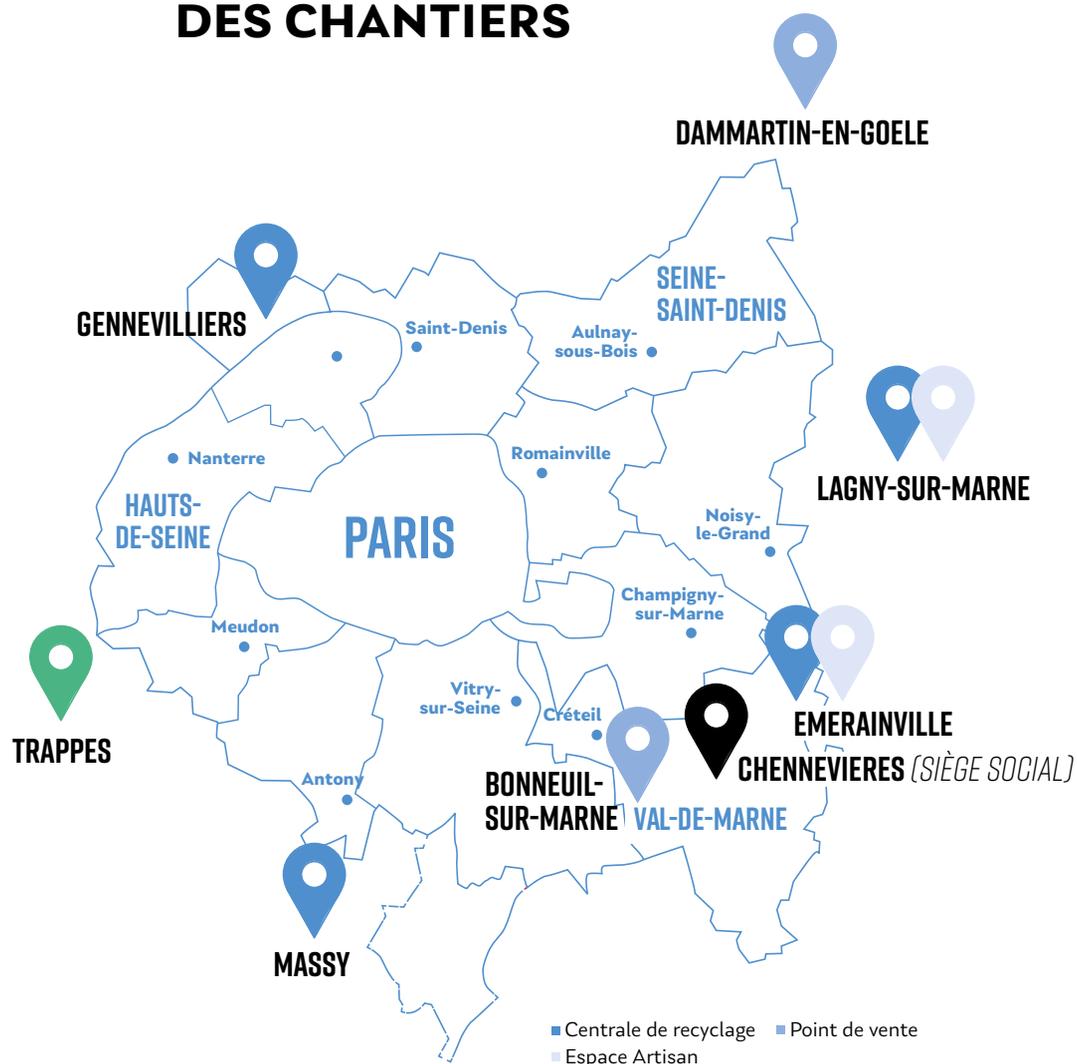
UN
CENTRALE
TRAIN
DE TRAPPES
D'AVANCE !



YPREMA

DES INSTALLATIONS

À PROXIMITÉ
DES CHANTIERS



Conception : D'une idée l'autre | **Rédaction :** Laëtitia Gaudin - Le Puil (une partie des textes a été rédigée sur la base du minutieux travail réalisé par Jeanne Leboulleux - Leonardi pour le document *Trappes, le bon sens écologique et économique* - 2012) | **Photos :** Eric Morency | **Merci** à Larissa Lamri, du service Culture de la mairie de Trappes pour ses recherches sur "Trappes la Bretonne".

AVANT D'ALLER
PLUS LOIN

En 2012, la France et l'Europe s'étaient engagées à recycler **70% de leurs déchets inertes à l'horizon 2020.**

Si le taux de valorisation des déchets inertes est aujourd'hui estimé à 70 %, leur taux de recyclage ne dépasse pas 30 %. Pour le secteur du bâtiment, ce sont plusieurs millions de tonnes de déchets qui continuent à rejoindre les décharges.

Avant-gardiste, la PME l'est aussi dans sa manière d'aborder la problématique des déchets du BTP, dans sa globalité. Séparer le gros œuvre (extérieur) du second œuvre (intérieur), **ça fait trente ans que le fondateur d'YPREMA défend cette organisation.**

Alors que le ministère de la Transition Écologique déploie sa nouvelle filière Responsabilité élargie producteur (REP) - Bâtiment pour mieux gérer la fin de vie des déchets issus des chantiers du BTP, **YPREMA, spécialiste du recyclage des matériaux du gros œuvre et créatrice de déchèteries professionnelles à l'adresse des artisans s'annonce comme modèle à suivre !**

YPREMA TRAPPES
en chiffres clés _____ p.5

LES GRANDES DATES
d'Yprema _____ p.6

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ
à Trappes _____ p.8

ENTRETIEN
Claude Prigent _____ p.10

HISTOIRE
de la centrale de Trappes _____ p.14

30 ANS
d'activités à Trappes _____ p.20

VRAI
ou faux ? _____ p.24

DÉVELOPPEMENT,
travailler moins,
embaucher plus ! _____ p.26

UNE ENTREPRISE
citoyenne _____ p.30

PAROLE
d'expert _____ p.36

YPREMA TRAPPES

EN CHIFFRES CLÉS

60 000
TONNES

c'est la quantité de matériaux issus des chantiers de déconstruction réceptionnés par la centrale de Trappes en 2022.

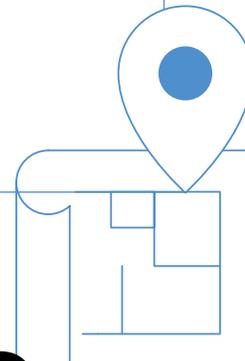


100 %

des salariés du site de Trappes habitent la commune ou ses environs. C'est d'ailleurs un critère d'embauche.

40%

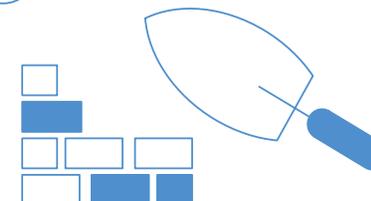
de ces chantiers sont situés sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.



Parmi tous les sites **YPREMA, TRAPPES** est celui qui a la production au mètre carré la plus importante.

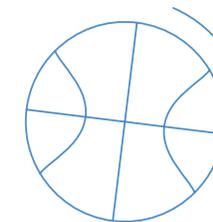
59 000
TONNES

de matériaux ont été recyclés en 2022 et utilisés sur des chantiers, à proximité.



21 ANS

YPREMA sponsorise le club de basket de trappes depuis 2002. Une histoire qui dure !



**1984**

Achat de la **première machine** de concassage sur le site de l'entreprise Yves Prigent SA à Émerainville (77) qui deviendra la première plateforme YPREMA.

**1992**

Création du laboratoire avec analyse quotidienne des produits.

+ Loi sur les déchets; début d'une crise économique.

**1996**

Participation à la rédaction du *Guide technique pour l'utilisation des matériaux régionaux* d'Île-de-France.

**1998**

La signature "**L'écologie industrielle**" complète l'identité d'YPREMA.

**2010**

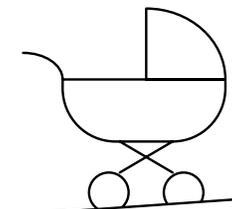
Nouvelle ordonnance traduisant dans la loi le concept d'économie circulaire. Le législateur reconnaît aux déchets la possibilité d'être transformés en produits.

**2015**

Loi relative à la transition écologique pour une croissance verte.

**2021**

Lancement du **chantier de révision** du SDRIF. Le SDRIF devient SDRIF-E. E pour Environnemental.

L'HISTOIRE**D'YPREMA...****... ET DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES DÉCHETS INERTES****1989**

Naissance officielle d'YPREMA.

**1993**

Séparation des bétons des couches de chaussées sur les sites pour **améliorer la qualité** des matières recyclées.

**1997**

Passage à la semaine de **35 heures sur 4 jours** (loi de Robien).

**2008**

Directive-cadre européenne sur les déchets; nouvelle crise économique pour le BTP.

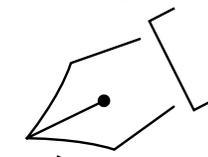
**2012**

Publication du livre 20 ans d'écologie industrielle.

**2013**

Adoption du Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF*) pour, entre autres, **accompagner l'objectif de recyclage des déchets inertes à l'horizon 2020 (70 %)**, avec un maillage au plus près des chantiers.

*Le SDRIF est un document d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui définit une politique à l'échelle de la région Île-de-France.

**2016**

Signature de la **charte de gestion** des déblais du Grand-Paris.

**2022**

YPREMA obtient le label **RSE-Exemplarité** (plus haut niveau de labellisation) pour ses engagements en faveur du développement durable (lire aussi p.34).



1992

Ouverture de la plateforme de Trappes.



1999

Premières mesures environnementales sur les sites de Massy et de Trappes.



2007

Les sites de Pluguffan (29) et de Trappes obtient le label "Charte de l'environnement UNICEM".



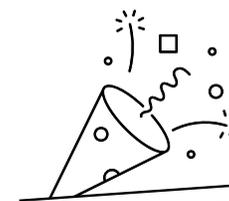
2002

YPREMA devient partenaire du club de basket de Trappes (lire aussi p.6 & p.35).



2014

Publication d'un livre retraçant, dans le détail, 20 ans d'histoire de la centrale de Trappes.

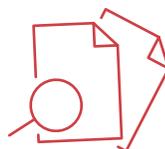


2022

Le site de Trappes fête ses 30 ans. Ali Rabeh, maire de la commune et vice-président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines rappelle le caractère indispensable des installations comme celle de Trappes, à proximité des chantiers.

ET PENDANT CE TEMPS-LÀ

À TRAPPES



1998

Étude paysagère et aménagement du site.



2000

Première CLEC sur le site de Trappes (lire p.32).



2002

Parution de l'étude environnementale 2000/2001 relative au site de Trappes.



2009

Évaluation environnementale du site de Trappes réalisée par Cyril Adoue, docteur en écologie industrielle (lire p.37).



2012

Commande d'une étude architecturale et paysagère pour déménager le site de Trappes, frappé du sceau de l'incertitude, sur un terrain situé avenue Georges-Politzer. La SNCF ne donnera pas suite.



2015

Le PREDEC (Plan régional de prévention et de gestion des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics) désigne le site de Trappes comme l'une des cinq plateformes de massification ferroviaire nécessaire au transport des déchets.



2015

Nouvelle convention avec RFF (Réseau ferré de France).

EN- CLAUDE TRE- PRIGENT TIEN



LA CENTRALE DE TRAPPES A FÊTÉ SES TRENTE ANS EN 2022. INDISPENSABLE AUX CHANTIERS DU TERRITOIRE, LA PÉRENNITÉ DU SITE N'EST PAS REMISE EN CAUSE MAIS, AU-DESSUS DES INSTALLATIONS DEMEURE L'OMBRE D'UN BAIL (TRÈS) PRÉCAIRE. CLAUDE PRIGENT, PRÉSIDENT ET FONDATEUR D'YPREMA, SE PROJETTE ! ENTRETIEN.

1955
Naissance
à Carhaix (29),
en Centre-Bretagne

1989
Fonde YPREMA pour
recycler les matériaux
de déconstruction

1992
Ouvre la centrale
de Trappes

MINI BIO

TRENTE ANS AU SERVICE DU TERRITOIRE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, CE N'EST PAS RIEN ! QUELS SONT LES PROJETS DE LA CENTRALE DE TRAPPES POUR CES PROCHAINES ANNÉES ?

D'abord son maintien sur l'agglomération. Des activités comme les nôtres sont indispensables à la ville nouvelle qui tous les 20 ans se déconstruit et se reconstruit. Dans un contexte international qui invite les entreprises à réduire leurs dépenses de carburant et à limiter le recours aux ressources naturelles, nous sommes là où nous devons être, à proximité des grands travaux urbains. Ces trois dernières décennies, nous avons porté à la connaissance du plus grand nombre cette légitimité. Recycler, valoriser, réduire son empreinte écologique, c'est dans l'air du temps. Nous concernant, la prise de conscience commence à dater ! Si au début nos activités n'étaient pas toujours comprises, personne aujourd'hui ne conteste leur présence (et leur nécessité) à proximité des villes.

En Île-de-France, avec le Grand Paris, les Jeux Olympiques de 2024, ce ne sont pas les chantiers qui manquent !

En Île-de-France, avec le Grand Paris, les Jeux Olympiques de 2024, ce ne sont pas les chantiers qui manquent ! La centrale de Trappes a quelques années devant elle (et même des décennies !) avant de voir baisser la fréquentation des camions sur le pont-basculé !

CES QUINZE DERNIÈRES ANNÉES, YPREMA A CONSIDÉRABLEMENT AMÉLIORÉ L'ASPECT VISUEL DE SES CENTRALES. DERRIÈRE CES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, QUELS SONT LES ENJEUX ?

Au risque de me répéter, le principal enjeu reste le maintien de nos activités à proximité des villes nouvelles. Et pour qu'elles s'inscrivent dans la durée et que les baux contractualisés avec les collectivités soient renouvelés, nous devons produire des efforts sur l'aspect visuel de nos centrales. En d'autres termes : rendre leurs contours un peu plus désirables pour la population ! Il ne s'agit pas de nous cacher. Nous sommes fiers de qui nous sommes et de ce que nous produisons. Mais la ville se densifie. Le foncier est en tension. Les espaces verts participent à l'attractivité d'un territoire et les collectivités portent désormais cette "contrainte paysagère" dans leurs PLU (Plan local d'urbanisme). Nous devons nous adapter pour rester. Sortons quelques instants du périmètre de Saint-Quentin, direction Émerainville, en Seine-et-Marne. Là, il y a près de 15 ans, nous avons inauguré une centrale "nouvelle génération" qui, à l'époque, a fait parler d'elle. Comme aujourd'hui à Trappes, nous n'étions pas sûrs de pouvoir garder nos installations. Nous étions (et demeurons) situés à proximité du Bois de Célie, fréquenté par les sportifs, les promeneurs, les familles, etc. Pour assurer la pérennité du site, que nous savions indispensable aux besoins de la cité, il a fallu présenter un projet exemplaire, intégré au paysage. Une première pour YPREMA. Nous étions déjà attentifs à la gestion des nuisances mais nous n'avions jusqu'alors pas franchi le pas d'une intégration harmonieuse dans l'environnement.



QUELS ONT ÉTÉ LES BÉNÉFICES DE CES CHANGEMENTS ?

Précisons que cet archétype a fait l'objet d'un accompagnement. Nous avons travaillé main dans la main avec les élus et les agents de la Ville, avec le Syndicat d'agglomération nouvelle du Val-Maubuée (SAN) et avec l'établissement public d'aménagement EPAMarne. Intégrer une centrale de recyclage à proximité immédiate du poumon vert de l'agglomération, il fallait oser ! Avec le concours de l'architecte Dominique Montassut et de paysagistes, nous avons traité les façades en bois, fait le choix de plantes grimpantes pour les contours paysagers. À l'intérieur de la centrale, un bassin de régulation des eaux permet le maintien d'un microcosme écologique, et offre un aperçu de ce que l'on peut retrouver quelques mètres plus loin... dans le Bois de Célie. Ce fut un changement radical et un pari réussi. La centrale d'Émerainville tourne à plein régime et détourne le regard des badauds qui franchiraient volontiers l'entrée du site pour y voir de plus près !

CES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS SONT-ILS UNE CONTRAINTE ?

Sur le papier, ça l'est parce que ça nécessite d'importants travaux et de lourds investissements. Récemment, nous avons aménagé un second site à Massy avec 20% de surface végétalisée. Le coût de cette opération : près de 1,5 million d'euros dont le tiers dévoué aux aménagements paysagers. Sur des sites déjà existants, c'est tout à fait réalisable et ça reste accessible. En 2018, pour renouveler le bail du site de Gennevilliers, nous avons planté, boisé et créé du vivant. Sans ces efforts, nous n'aurions sans doute pas pu maintenir notre activité dans les Hauts-de-Seine. Et même sur 10% de surface réservées aux prairies et plantations arborées, les équipes le constatent tous les jours, la biodiversité fait son nid ! C'est la conclusion d'un "audit biodiversité" réalisé en 2019 par un botaniste écologue sur le site de Trappes (78), de Massy (91) et de Lagny-sur-Marne (77). Toutes les entreprises qui en ont la capacité financière devraient s'engager pour permettre un retour au vivant.

UN PROJET DE LA SORTE EST-IL À L'ORDRE DU JOUR SUR LE SITE DE TRAPPES ?

C'est notre souhait ! Et ça signifierait que l'on ait trouvé un terrain d'entente avec le bailleur (NEXITY à qui la SNCF a confié la gestion de son foncier) et que nos installations ne soient plus frappées du sceau de l'incertitude (*lire aussi page 25*) ! Une centrale YPREMA nouvelle génération, à Trappes, entre la Nationale 10 et la ligne de chemin de fer, bardée de bois et ceinte de merlons paysagers, c'est tout le mal que je nous souhaite. Et puisque le Département a lancé de nombreux chantiers de restauration pour permettre le retour d'espèces animales et végétales dans les mares, pourquoi ne pas imaginer un point d'eau, comme à Émerainville, au cœur du site trappiste ? Chiche !

Récemment,
nous avons aménagé
un second site à Massy
avec 20% de surface
végétalisée alors
que l'obligation
légale porte ce chiffre
à 10% !

HIS- DE LA CENTRALE TOIRE DE TRAPPES



Il était une fois, en 1991, avant qu'un rapport ne nous alarme sur une possible sixième extinction de masse de la biodiversité, un terrain à cheval sur les communes de Trappes et de Montigny-le-Bretonneux, à Saint-Quentin-en-Yvelines. En apparence, la langue de terre n'est pas très enviable : coincée entre la route et la voie ferrée, son accès est difficile. Mais YPREMA sait lire entre les lignes. L'entreprise spécialisée depuis peu dans la valorisation des terres inertes et des matériaux issus des déconstructions lui trouve les qualités nécessaires pour y installer, après Émerainville et Massy, une troisième plateforme de recyclage. Les premières pages de l'histoire sont laborieuses... et pittoresques!

Constructions, démolitions, reconstructions, depuis les Trente Glorieuses, le cycle de vie des villes se renouvelle avec un rythme qui jamais ne décroît pour accueillir de nouvelles populations. Même si au début des années 1990 l'usage de matériaux recyclés est croissant, le recours aux ressources naturelles reste la norme. "Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme", la citation d'Antoine de Lavoisier a beau avoir été énoncée à la fin du 18^e siècle, elle ne trouve pas toujours écho dans les pratiques de celles et ceux qui aménagent le paysage. Consommer puis jeter, c'est alors, en résumé, la règle appliquée par les professionnels du BTP. Enfouir les déchets inertes sur des plateformes éloignées des chantiers; s'approvisionner en granulats au pied des carrières situées à des dizaines de kilomètres, des travaux, tel est leur quotidien. Comment leur jeter la pierre? Les alternatives restent rares; la volonté est quasi absente du discours politique.



TRAPPES LA BRETONNE

Historiquement, Trappes doit son développement au chemin de fer. Au milieu des années 1920, de nombreux cheminots affluent vers la petite ville dont la population n'atteint pas les 2 000 habitants. En 1935, la construction du dépôt de locomotives et des travaux d'amélioration de la gare de triage font de Trappes l'un des centres ferroviaires les plus importants de France avec l'arrivée d'une main-d'œuvre régionale, essentiellement bretonne. Trappes devient une cité cheminote. Dans les années 1960, 70% de la population trappiste (près de 17 000 habitants en 1968) est d'origine bretonne. Pas surprenant qu'YPREMA et son fondateur aux ascendances finistériennes aient été harponnés par les sirènes de la cité cheminote. Des clins d'œil à la péninsule et à l'histoire en *gwenn ha du* de Trappes se sont glissés dans ce document. Les Bretons seraient-ils chauvins? C'est connu! Mais ils sont aussi (surtout?) partisans d'un nouvel acte de décentralisation compatible avec les valeurs de durabilité, de citoyenneté et de proximité défendues par la PME francilienne dont le siège est établi à Carhaix, au cœur de la Bretagne... et de l'ancien réseau ferré breton! La boucle est bouclée!

En 1991, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement n'a pas eu lieu. Jacques Chirac n'a pas encore prononcé sa célèbre phrase "La maison brûle et nous regardons ailleurs" et le concept d'empreinte écologique attendra 2001 pour éveiller, un peu, les consciences. Le fondateur d'YPREMA lui lorgne déjà vers d'autres horizons. De ses grands-parents agriculteurs en Centre-Bretagne, il a hérité du bon sens paysan, une qualité précieuse pour qui veut porter loin des idées visionnaires. Si l'homme n'a aucune difficulté à convaincre la SNCF de lui louer le terrain, l'accord se révèle précaire. Il lui faut signer avec la société de chemin de fer une convention du domaine public, laquelle, peut-être révoquée à chaque échéance. Qu'importe l'épée de Damoclès : l'emplacement reste idéal, au cœur de la ville nouvelle de Saint-Quentin, entouré de localités anciennes qui ne tarderont pas à entreprendre d'importants chantiers de démolitions et de reconstructions.

AU DÉBUT, ÇA PATINE...

Pourtant, au printemps 1992, les clients ne se bousculent pas au pont-bascule. Les premiers pas de l'activité sont laborieux empêchés par une crise économique provoquant une récession européenne. Pendant un an, c'est la disette. Aucun apport ou presque. Aucune sortie. D'autres auraient jeté l'éponge. YPREMA insiste et profite de ce temps suspendu pour prospecter auprès des entreprises du BTP et préciser sa stratégie commerciale. Parce qu'après la pluie vient le beau temps ! Parole de Breton. L'éclaircie s'annonce au printemps suivant. L'équipement est sommaire mais suffisant pour traiter les demandes. Une pelle et un chargeur, c'est ce dont le chef de site - seul salarié alors - dispose pour travailler. Un opérateur extérieur vient régulièrement avec son concasseur pour traiter les bétons et les couches de chaussées.



LE MÉRITE DES SALARIÉS

Les années passent, les volumes augmentent, les matériaux se diversifient et se précisent (les couches de chaussées sont séparées des bétons), le site s'enrichit de nouvelles compétences. Bruno Couture, David Gaspar et Ernesto Fernandes, "des gars du coin", tiennent "la boutique" avec la présence, parfois, de Manuel Julio, un as du volant débarqué du site de Massy, pour leur prêter main-forte quand l'activité s'intensifie. Parce que savoir manœuvrer une chargeuse, sur un site comme celui de Trappes dont la topologie ne se prête pas aux laborieuses manœuvres, requiert au moins 10 ans d'expérience. Avec à la clé, un gain de temps, de déplacements inutiles et d'usure des engins. Sur place, le confort est sommaire. Une cabine mobile rouge et jaune reliée à un groupe électrogène sert à la fois de salle du personnel et de local pour enregistrer les ventes de matériaux. Dans cet espace de 20 m² tout au plus, on y travaille, on y mange, on s'y douche, on refait le monde, on taquine la météo - "un temps breton" -, on peste contre ceux qui, la nuit venue, malgré la présence d'un gardien

logé dans une caravane, siphonnent les réservoirs des engins... et on plaisante du pittoresque de la situation. En semaine, le chef de site a élu domicile sur la centrale, dans son camping-car avec vue sur les dizaines de caravanes des gens du voyage posées sur les terrains mitoyens, propriétés de la SNCF. Bienvenue au camping sauvage de Trappes-sur-Rail !

RENFORT APPRÉCIÉ !

Les machines sont capricieuses. Les trois compères ont souvent le nez dans la mécanique. Le système D fonctionne mais ralentit considérablement la production. Alors quand, en 1995, un mécanicien est embauché pour intervenir sur l'ensemble des sites franciliens de la PME et former les équipes aux petites réparations, ils applaudissent des deux mains dans leur nouveau bâtiment industriel hérité de Massy. Avec le temps, l'outil se modernise et s'enrichit, en 1997, d'un concasseur, d'une cribleuse... et d'un quatrième salarié qui marque une révolution sociale au sein de l'entreprise : la semaine de 35h sur quatre jours sans perte de salaire (*lire aussi p.28*).

UNE MÉSAVENTURE FONDATRICE

En 1997, la centrale, de taille et d'ambitions modestes, tourne à plein régime. Elle réceptionne de plus en plus de matières premières et fabrique de plus en plus de matériaux. Il est alors aisé d'imaginer le paysage offert aux riverains : des monticules qui tous les jours grandissent de quelques mètres. La pollution visuelle est aussi sonore. Et les poussières générées par les camions sont réelles. La proximité avec une entreprise de démolition que l'on peut

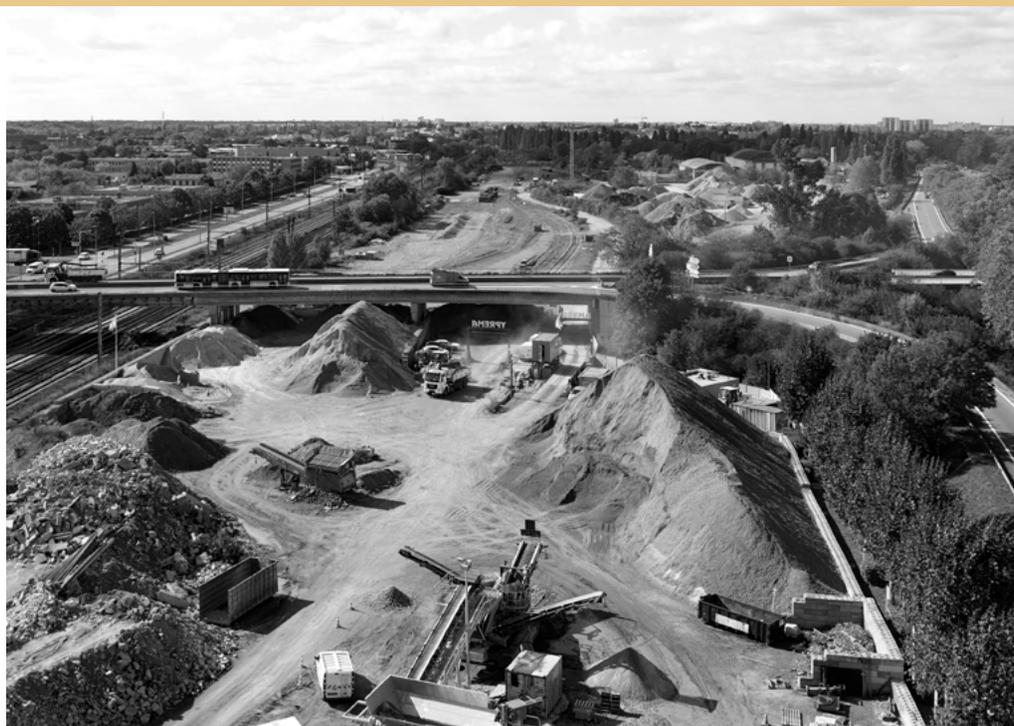
qualifier de "primaire" tant ses pratiques sont contraires à la loi et à la bonne entente, plombe davantage l'ambiance. Injustement assimilée à l'indésirable voisine, la centrale de Trappes n'est plus la bienvenue. La commune de Montigny-le-Bretonneux veut la rayer de la carte, soldant ainsi les efforts déployés par la PME pour faire connaître l'installation comme alternative responsable à l'usage des ressources naturelles et compromettant l'avenir. En 1998, YPREMA saisit le tribunal

administratif qui lui donnera gain de cause. Y compris en appel. L'entreprise aura pour soutien Louis Gallois, l'influent président de la SNCF, qui des années plus tôt, à la faveur d'une rencontre du côté de la Défense, avait confié à Claude Prigent tout le bien qu'il pensait des activités de recyclage sur un terrain appartenant à l'entreprise de chemin de fer. Et on ne peut pas le soupçonner de copinage : le haut fonctionnaire n'est même pas breton !

PRÉVENIR POUR NE PAS SUBIR

Le bras de fer avec la commune de Montigny, bien qu'il fût désagréable, est un déclencheur. YPREMA prend conscience que le maintien et le développement de ses activités favorables à la préservation de l'environnement dépendent de la perception qu'en ont les locaux. Et des efforts qu'elle réalisera pour, à son échelle, créer les conditions d'un vivre-ensemble. Accusée de tous les maux - polluer l'air, le sol, le sous-sol, être un danger pour les riverains et donc pour ses salariés, elle publie en 2001 un premier rapport environnemental, consécutif à l'obtention de la norme ISO 9001. Le contrôle des bruits et des poussières sur le balcon d'un riverain annonce des résultats tous conformes.

Dès 1998, YPREMA investit sur un site dont la pérennité reste incertaine. L'érection d'un merlon anti-bruit aux dimensions XXL (8 mètres de hauteur / plus de 100 mètres de longueur / 15 mètres de large) auquel succédera la plantation de premiers arbres, condamnant de précieuses surfaces de travail posent les bases d'une intégration paysagère. Une piste avec dos d'âne est également aménagée pour ralentir la vitesse des camions et diminuer les émissions de poussière. Au milieu des années 2000, le système d'arrosage bricolé par les salariés est remplacé par une installation automatisée. Arrosées avant de passer dans le concasseur, les poussières générées par les matériaux sont ainsi contenues. Plus tard, YPREMA équipera le site d'une aire de lavage équipée d'un séparateur d'hydrocarbure pour l'entretien de son matériel.



Depuis qu'il a pris son envol, le site a une régularité constante, avec un équilibre remarquable entre les entrées et les sorties grâce à la nature des travaux auxquels il contribue.

Fin des années 1990, début des années 2000, ce que l'entreprise avait pressenti arriva. L'activité est croissante. Les salariés sont désormais au nombre de six. Des villes nouvelles naissent sur les vestiges d'immeubles déconstruits. Les apports en béton et en terre rythment le ballet des camions qui jouent le jeu du double-flux en repartant avec des matériaux dont la bonne réputation profite d'une stratégie commerciale au plus près des clients et d'un favorable bouche-à-oreille. Le site a une régularité constante, avec *"un équilibre remarquable entre les entrées et les sorties grâce à la nature des travaux auxquels il contribue"*, analyse François Przybylko, directeur commercial d'YPREMA. De toutes les plateformes YPREMA, elle est celle qui a la production au mètre carré la plus importante. De difficultés (par exemple, en 2003, un nouveau bras de fer avec la commune de Montigny pour descendre la puissance des machines sous le seuil des 200 kW) en incertitudes (le bail précaire), d'innovations en nouveaux aménagements pour davantage épouser les traits d'un site industriel intégré au paysage, le site de Trappes résiste et traverse les décennies avec la certitude, appuyée par un contexte favorable, qu'elle est un maillon indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique. Avec l'espoir toujours intact d'écrire les prochaines pages d'une économie circulaire vertueuse. □

INSOLITE!

Fin des années 1990, quand YPREMA achète un tracteur et une tonne à eau pour arroser son site de Trappes, elle fait ses achats... en Bretagne! Chez le fabricant de véhicules agricoles Rolland. Les bennes et les bétailières de l'entreprise familiale façonnent le paysage breton depuis 1946!



Si les principaux clients de la centrale de Trappes restent les entreprises qui interviennent sur les réseaux (eau, assainissement, gaz, fibre, etc.) dans un rayon de 15 kilomètres, quelques chantiers ont marqué l'histoire du site. Florilège non exhaustif.

ACTION / RÉACTION

Été 2001, la SNCF formule un nouveau besoin aux équipes d'YPREMA : un matériau costaud, avec beaucoup de cailloux à poser en sous-couche, sous le ballast, pour un chantier à Noisy-le-Roi. Aucun produit ne cochoit alors toutes les exigences techniques. Alors, le chef de la centrale de Trappes, son adjoint et le responsable du laboratoire d'analyses se sont penchés sur le sujet et, en un temps record, ont livré en septembre un matériau baptisé GI SNCF. Devant le succès de l'opération, la SNCF a agréé les matériaux, vendus au tarif YPREMA.

13 000 TONNES



SYMBOLIQUE

Printemps 2021, la Nationale 10 qui permet aux camions de rejoindre la centrale pour déposer des blocs de déconstruction, de chaussées ou des déblais, et de repartir avec des matériaux recyclés en double fret, a utilisé près de 13 000 tonnes d'URBASOL® (terres inertes recyclées) pour les remblais du pont provisoire de son colossal chantier d'enfouissement.



D'ACTIVITÉ

4 700 TONNES

CHAMPION!

Automne 1997, la centrale de Trappes a battu un record de production : 4 700 tonnes de matériaux fabriqués et livrés en une seule journée pour le magasin METRO, en construction à Trappes, à quelques encablures de la centrale. Objectif : remblayer un ancien marécage avec un mélange de grave primaire et de cailloux industriels. À ce jour, le record n'a jamais été challengé!

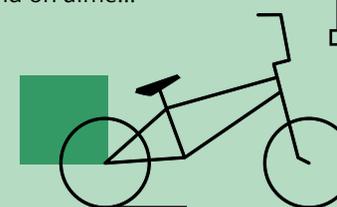
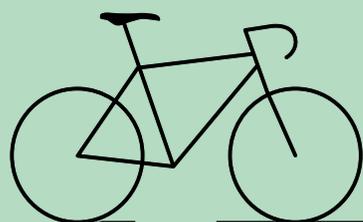
COCORICO!

2014

Dix ans avant les Jeux Olympiques 2024 de Paris, le vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines faisait déjà des étincelles. Ce fleuron de la Fédération Française de Cyclisme est sorti de terre en 2014. Cocorico! Avec en sous-couches des graves de la centrale de Trappes situé à moins d'un kilomètre des lieux!

COCORICO (ENCORE)!

Inaugurée en 2015, à côté du vélodrome, la piste de BMX accueillera en 2024 l'épreuve dédiée aux JO. Avec, en sous-couches, des matériaux YPREMA. Quand on aime...



UNE PAGE D'HISTOIRE DE LA RN 10!

En juillet 2018, les aménagements tant attendus de la RN10 entre l'intersection de la D36 et de la D912 débutent. Ils permettront de relier les quartiers situés des deux côtés de la Nationale et de favoriser la circulation. En juin 2019, près d'un an après le début des travaux, la centrale de Trappes, ouverte en continu depuis 2010 (café / croissant offerts le matin aux chauffeurs matinaux!), a fourni 16 000 tonnes de matériaux recyclés pour les pistes de chantiers et les plateformes de stockage. Elle a par ailleurs réceptionné et recyclé près de 1 500 tonnes de couches de chaussées.

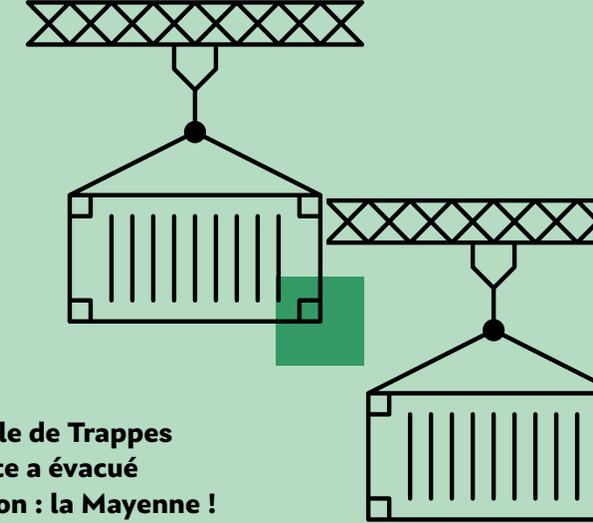
6 500 TONNES

JUIN 2018

Près de 6 500 tonnes de graves SNCF, spécifiquement produites pour répondre aux exigences de la société de chemin de fer, sont livrées en un mois.

UNE PREMIÈRE!

Trente ans après ses premiers pas, la centrale de Trappes innove encore. Le 29 septembre 2022, le site a évacué 600 tonnes de terre... par le rail ! Destination : la Mayenne ! Une démarche double-fret unique en France (lire aussi p. 29), en partenariat avec Carrière de l'Ouest.

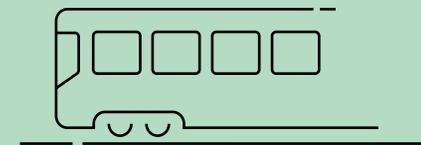
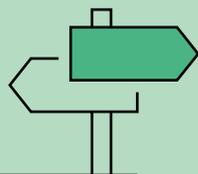


TRAPPES

MARS 2015

CLICK & COLLECT!

Le click & collect des matériaux recyclés n'a pas encore été déployé. Mais c'est une idée ! Pour le clin d'œil, YPREMA se félicite d'avoir fourni près de 450 tonnes de matériaux recyclés pour les couches de formes et les remblais du E.Leclerc Drive, en lisière de Nationale 10, à Trappes.



ARRÊT EN GARE DE...

En novembre 2015, YPREMA s'est arrêté en gare de Verneuil / Vernouillet. Dans le cadre du réaménagement du site, la société FDTP a construit un parking de 800 m² réservé aux salariés SNCF. Cet espace a été réalisé en grave concassée industrielle sur 25 cm d'épaisseur recouverte par 5 cm d'enrobée.

2023 CACHÉS!

La Ville de Trappes s'est engagée dans un vaste programme de renouvellement urbain et d'embellissement des quartiers. Parmi les chantiers phares, l'enfouissement des colonnes de tri sélectif. L'entreprise retenue par la collectivité sur ce lot a préféré le sable recyclé béton et la grave béton YPREMA aux matières premières naturelles pour la réalisation d'un lit de pose dans la tranchée creusée.

VRAI FAUX?

**Vraie ou fausse information ?
On passe à la loupe quelques assertions.**

LA CENTRALE YPREMA DE TRAPPES EST MENACÉE.

Depuis son installation il y a 31 ans sur l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yveline, la pérennité de la centrale de Trappes est menacée. Et pour cause ! La convention d'occupation du domaine public signée en 1992 avec la SNCF, propriétaire du terrain, est précaire. Les droits sont restreints et la SNCF, en tant que personne publique, peut la révoquer sans justification à chaque échéance. "Prévenir plutôt que guérir", c'est aussi le mantra d'YPREMA. Même si son désir est de rester sur le site actuel, l'entreprise cherche des solutions, "au cas où". Avec une contrainte non négociable : rester sur l'agglomération, à proximité des chantiers de la ville nouvelle. Il y a 10 ans, un terrain situé avenue Georges-Politzer, à Trappes, a mobilisé les compétences d'un architecte et de nombreux professionnels. Les plans sont restés au stade de projet.

VRAI & FAUX

YPREMA ESSAIME UN PEU PARTOUT SUR LE TERRITOIRE SES MATÉRIAUX.

Du Grand Palais (75) au Charles-de-Gaulle Express en passant par le centre aquatique de Saint-Denis (93) ou Saint-Cyr-l'École (78), les matériaux recyclés YPREMA issus des chantiers de déconstruction ont la côte !

VRAI

YPREMA A CHOISI D'INSTALLER UNE CENTRALE À TRAPPES PAR PUR CHAUVINISME BRETON.

Le 27 octobre 2022, lors du trentième anniversaire de la centrale, Ali Rabeh, maire de la commune et vice-président de l'Agglomération a rappelé que les Bretons avaient constitué la première immigration à Trappes. Claude Prigent (qui comme son nom l'indique n'est pas Corse), le président-fondateur d'YPREMA l'ignorait... mais, c'est vrai, il s'en réjouit !

FAUX

YPREMA A TOUJOURS EU UN TRAIN D'AVANCE.

Écologie industrielle, semaine de quatre jours, séparation des déchets second œuvre des déchets du gros œuvre, etc. depuis 30 ans, YPREMA a même quelques décennies d'avance !

VRAI

LA CENTRALE DE TRAPPES GÉNÈRE DES POUSSIÈRES.

C'est vrai, l'exercice qui consiste à concasser des blocs de béton engendre des poussières. La préoccupation est majeure et YPREMA a beaucoup investi sur le sujet ces quinze dernières années. Pour réduire les poussières, en plus du dispositif d'arrosage traditionnel déjà présent sur les sites de production, des brumisateurs d'eau humidifient tous les points générateurs de poussières. Et puisque les nuisances sonores nourrissent aussi les inquiétudes, signalons que les trémies sont habillées de caoutchouc antibruits, que les équipements disposent de moteurs électriques et que le brise-roche est insonorisé. Le concasseur et le crible sont, eux, équipés de caissons acoustiques.

FAUX

LES BÉTONS ISSUS DES CHANTIERS DE DÉCONSTRUCTION RÉCEPTIONNÉS SUR LA CENTRALE DE TRAPPES SONT POLLUANTS.

Les centrales YPREMA ne sont pas des centres de tri ! Elles ne reçoivent que des matériaux inertes séparés (déconstructions de béton, de chaussées et des terres). Si le chargement est homogène, le contrôle visuel et olfactif est rapide sur le pont-bascule. S'il est mélangé, les équipes détaillent à la loupe les apports. Leur exigence est haute et leur œil est affûté ! Saluons aussi le travail des entreprises de déconstruction qui, ces vingt-cinq dernières années, ont produit d'importants efforts pour correctement déshabiller les bâtiments des indésirables et des équipements du second œuvre (ce qui est à l'intérieur des bâtiments).

FAUX

LES ACTIVITÉS DE LA CENTRALE YPREMA DE TRAPPES RELÈVENT DU DOMAINE INDUSTRIEL.

C'est le cas... mais la réalité administrative est différente. Les activités des centrales YPREMA relèvent du statut des déchets parce qu'elles sont jugées sur la matière première entrante - les bétons issus des déconstructions - et non sur les produits sortants, valorisés. Depuis 2012, l'entreprise francilienne demande à changer de case. Mais pour l'instant, malgré les arguments et la logique de la démonstration, les décideurs font de la résistance au changement. Mais parole de Breton aux commandes d'YPREMA : "On ne lâchera pas !" Tous les sites YPREMA respectent la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et disposent de permis de construire qui respectent les réglementations d'urbanisme (aménagement paysager, biodiversité, etc.).

VRAI



GRAVE

BÉTON

LA FINE FLEUR DU SITE TRAPPISTE!

La qualité de la grave béton produite par Trappes est exceptionnelle. À un tel niveau que certains concurrents, même ceux disposant de centrales, s'approvisionnent sur le site saint-quentinois pour des travaux dont la maîtrise d'œuvre exige un matériau GR2 (norme pour techniques routières).

DÉVE-

TRAVAILLER MOINS

LOPPE-

EMBAUCHER PLUS!

MENT

Parmi les premières, dès 1997, YPREMA adopte la semaine de 35 h, sur 4 jours, sans perte de salaire. L'une des clés du succès de cette nouvelle organisation : la "poly-compétences". La formation de binômes a permis le maintien du fonctionnement hebdomadaire de l'entreprise. Formés sur au moins deux postes, les salariés ont boosté leurs compétences. Ce modèle a également favorisé la transmission des savoir-faire. Un vrai plus ! À Trappes, en 1997, un poste d'adjoint au chef du site est créé. Il doit savoir manœuvrer la pelle et le chargeur et pouvoir intervenir à la bascule. Les salariés sont alors interchangeables, capables de réaliser les tâches des uns et des autres. Et c'est aussi vrai pour le chef du site !



L'équipe de Trappes devant le nouveau concasseur installé en septembre 2022.

POURQUOI ÇA A FONCTIONNÉ ?

À la fin des années 1990, l'entreprise est en plein développement mais ses capacités de production sont limitées. "Les machines tournaient à plein régime mais elle étaient moins performantes. Les temps de maintenance et d'entretien étaient négligés pour répondre aux besoins des clients. Les pannes étaient courantes et stoppaient la production durant plusieurs jours. Régulièrement, les sites étaient en rupture de stock", se souvient Susana Mendes, secrétaire générale de la PME, en charge, en 1996, de la transition. En contrepartie

d'un allègement de 10% des charges sociales, l'entreprise s'engage à recruter 10% de ses effectifs. Les différents postes sont passés au tamis pour les adapter à la nouvelle organisation. Un travail au chausse-pied, site par site, avec en ligne de mire la satisfaction du client. Ainsi, le poste d'accueil commercial sur les centrales est doublé. À Trappes, comme ailleurs, la production est alors passée de 39h par semaine sur 5 jours à 44h par semaine, toujours sur 5 jours.

Grâce
à la nouvelle
organisation de travail,
on a augmenté
l'amplitude d'ouverture,
de 6 h à 17 h 30,
soit 11 h 30 par jour.
Ça nous a permis
de développer les ventes.

UN MOIS DE PRODUCTION GAGNÉE !

"On a réduit le temps de travail individuel de chaque salarié de plus de 10 % et on a augmenté le temps de production de plus de 10 %. Ça a permis d'instaurer une demi-journée obligatoire de maintenance préventive pour éviter les pannes, explique la secrétaire générale. On a gagné une demi-journée de temps de production par semaine. On s'est mis à produire l'équivalent de 13 mois sur 12 mois. En doublant les postes d'accueil commercial, on a également pu augmenter l'amplitude d'ouverture, de 6 h à 17 h 30, soit 11 h 30 par jour. Ça nous a permis de développer les ventes." Et de fidéliser les chauffeurs, payés au nombre de tours, qui ont applaudi des deux mains l'ouverture des centrales avant l'engorgement matinal du périphérique francilien.

Jusqu'à aujourd'hui, la nouvelle organisation du temps de travail ne trouve pas de voix pour la contester. Au contraire! Depuis 2022, l'entreprise met en œuvre le passage progressif aux 32 h hebdomadaires d'ici 2024 avec, à la clé, l'embauche de 9 personnes. □



ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET FERROVIAIRE

La démarche est sans doute unique en France. Et l'exemple de ce que des professionnels peuvent mettre en œuvre, pour l'intérêt général, quand ils lorgnent du côté du bon sens. YPREMA se réjouit aujourd'hui de collaborer avec les Carrières de l'Ouest (53), gestionnaire de la carrière de Voutré, à 45 minutes de Laval, l'une des plus grandes de France. En 2021, l'entreprise mayennaise a fait le pari du train. Elle a mis au point un système ingénieux et révolutionnaire de containers ferroviaires nommé "Voutré double-fret". Chaque semaine, six trains composés de 54 containers approvisionnent, en granulats, les centrales à béton, à enrobés et les usines à préfabrication d'Île-de-France. Chaque nuit, les containers sont déchargés sur la plateforme relais de Trappes puis repartent le matin suivant pour combler en terres de déblais (entre 28 et 30 tonnes de terres par container) une vieille carrière qui doit être remise à l'état naturel. Un transport qui se réalisait avant en camion. "Sauf qu'un train équivaut à 50 camions!", rappelait en 2021, au journal *Ouest France*, Thomas Dupuy d'Angeac, président des Carrières de l'Ouest. Le 29 septembre, pour la première fois, 600 tonnes de terres YPREMA ont profité de ce double-fret pour rejoindre la carrière de Voutré. Un partenariat d'avenir !

ENTRE- CITOYENNE PRISE

CLIC-CLEC!

Pour vivre heureux, vivons cachés. Si l'adage a vécu, il n'est pas du goût d'YPREMA. Toujours dans un souci de transparence, dès 2000, la PME ouvre les portes de ses sites aux riverains, élus, salariés, associations, pouvoirs publics, professionnels du BTP qui souhaitent en savoir plus sur ses activités. Nommés CLEC (Commissions locales d'étude et de concertation), ces rendez-vous

sont organisés à chaque modification de l'organisation du site. Le but est de rassurer, d'échanger mais aussi de convaincre sur l'utilité de l'installation en égrenant les chantiers locaux qui ont eu recours aux matériaux recyclés produits par YPREMA. Depuis 2000, sept CLEC ont été organisés sur le site de Trappes.

Il est important qu'un acteur comme YPREMA ait ce type de dialogue permettant à l'entreprise de mieux gérer l'acceptabilité sociale, de percevoir les signaux faibles et d'agir pour favoriser la pérennité de son entreprise sur son territoire.

Ancienne secrétaire générale de Fondaterra, fondation européenne pour les territoires durables

Trappes, le bon sens écologique et économique - 2012



MÉDAILLE D'OR!

Plus de trente ans d'engagement en faveur de développement durable... La performance méritait d'être valorisée! En 2022, dès la première évaluation, avec une note de 92,4 / 100, YPREMA est montée sur la plus haute marche du podium en obtenant le **label RSE-Exemplarité, certifiée par l'UNICEM** (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Et devient la première entreprise de recyclage labellisée! La PME coche toutes les cases de l'entreprise citoyenne à fort impact pour les territoires sur lesquels elle développe ses activités: CLEC; partenariats sportifs durables et locaux; intégration paysagère des centrales avec au moins 10% de la surface dédiée aux espaces verts et à la biodiversité; maîtrise des nuisances; organisation hebdomadaire du travail favorable au bien-être et à la créativité des salariés (semaine de 35 h sur 4 jours depuis 1997... et bientôt 32 h, à l'horizon 2024); Comité des sages (les anciens salariés d'YPREMA consultés pour pérenniser et transmettre les savoirs), etc. YPREMA interagit avec son environnement et valorise ses collaboratrices et collaborateurs.

ALI RABEH



(...) Vous êtes une entreprise citoyenne à bien des égards. Par la nature de vos activités (...). Mais aussi parce que vous considérez la culture, le sport, la vie associative sur l'ensemble des territoires où vous êtes implantés (...). Vingt ans de partenariat sportif, je peux en témoigner en tant que maire, en tant qu'ancien adjoint aux sports... c'est extrêmement rare!

Extrait du discours prononcé par Ali Rabeh, maire de Trappes et vice-président de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines lors des 30 ans de la centrale, le 29 octobre 2022.

UN SPONSOR...? EN OR!

YPREMA est l'entreprise qui, sur le territoire, incarne le mieux ce que doit être un partenariat durable. Qu'importent les défaites, les rétrogradations, les problèmes internes, les soucis avec la fédération, etc. Quand d'autres quittent le navire, YPREMA tient bon la barre! L'ancrage citoyen d'YPREMA s'exprime aussi dans le choix de ses partenariats sportifs, à proximité de ses installations. La démarche est d'abord informative: autour d'un terrain, dans les tribunes, les supporters ne font qu'un. À la mi-temps, en fin de match, autour d'un verre, quel que soit le résultat, sponsors, clients invités pour partager un moment de sport et de communion collective parlent de la pluie, du beau temps, des dernières réalisations en grave de béton et d'opportunités commerciales. Mais la démarche est surtout citoyenne. **L'étoile sportive des cheminots de Trappes/Saint-Quentin-en-Yvelines a pour sponsor YPREMA depuis 2002.** "Ce sont eux qui nous ont choisis. C'est une chance qu'au terme de leurs recherches, ils nous aient identifié comme le club phare de la ville", rappelait Nacer Belgacem, figure du club, dans un précédent écrit sur la centrale de Trappes. Une longévité et une fidélité rares. La rigueur du club fondé en 1936, sa stabilité, son engagement auprès des plus jeunes et des plus vulnérables, son attachement à ses racines, son rôle social, ont séduit la PME. "On se retrouve dans ses valeurs", rappelle Claude Prigent. □



Nacer Belgacem, est le Manager Général de l'ESC Trappes. Le club, il est tombé dedans quand il était tout petit. Comme joueur, dès 5 ans, puis en portant la casquette d'entraîneur bénévole dès l'adolescence. En 2002, le coach est assis sur le banc de touche. Dans son viseur, les représentants d'YPREMA. Le club vient de signer avec l'entreprise un sponsoring indispensable à son fonctionnement et à son développement. Il s'agit de bien se tenir. De donner "bonne impression"! Les joueurs mettent des paniers... et en prennent. Dans les tribunes, les supporters ne tiennent plus en place. Ils encouragent, vocifèrent. Nacer, lui, exulte. Il se contient. "J'hésitais à donner de la voix devant le nouveau sponsor!" Puis, au diable les conventions, il se lâche... parce que "Les gens d'YPREMA m'ont mis à l'aise! Pour moi, YPREMA, c'est l'image du bien vivre ensemble." Un sponsor qui, 21 ans plus tard, sait toujours donner de la voix en lisière de terrain pour soutenir son poulain!



YPREMA
ne se focalise pas sur
nos résultats sportifs.
Ce qui lui importe,
c'est qu'on soit proche
de nos adhérents,
de la population,
que notre projet
sportif et associatif
garde du sens.



Jacques Michelet,
Président de l'ESC
Trappes

PA- D'EXPERT RO- CYRIL ADOUE LE



CYRIL ADOUE EST INGÉNIEUR ET DOCTEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE. ENSEIGNANT, CONSULTANT-EXPERT CHEZ INDDIGO, CABINET DE CONSEIL ET D'INGÉNIERIE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE, IL REVIENT SUR QUELQUES ÉPISODES MARQUANTS DE SES COLLABORATIONS PASSÉES AVEC YPREMA. À L'AUNE DE SON EXPERTISE, IL EXPLIQUE POURQUOI LES CENTRALES DE RECYCLAGE SONT INDISPENSABLES AU DÉVELOPPEMENT URBAIN ET AUX RÉDUCTIONS DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT. CHIFFRES ET ÉTUDE DYSTOPIQUE À L'APPUI !

VOUS AVEZ PLUSIEURS FOIS ACCOMPAGNÉ YPREMA CES TRENTE DERNIÈRES ANNÉES. EN QUOI L'ENTREPRISE EST-ELLE PIONNIÈRE ET EXEMPLAIRE DANS SON DOMAINE ?

YPREMA fait partie des entreprises pionnières dans le domaine du recyclage des déchets inertes du BTP. Ce flux de déchets est l'un des plus importants circulant dans nos sociétés. C'est particulièrement le cas en milieu urbain. Aujourd'hui le recyclage de ce type de déchets tend à devenir courant. Il y a 20 ans, il n'y avait que très peu d'entreprises qui faisaient du recyclage en transformant des déchets de déconstruction ou de réfections de chaussées en nouveaux matériaux. YPREMA en faisait partie. Ainsi, lorsque l'UNICEM a souhaité faire l'évaluation environnementale de la production de granulats en France, c'est vers YPREMA qu'elle s'est tournée pour faire l'évaluation environnementale des granulats recyclés.

EN 2007, VOUS DIRIGEZ EN EFFET CETTE ÉTUDE SUR LES CYCLES DE VIE DES GRANULATS EN FRANCE. LA PLATEFORME YPREMA DE TRAPPES ÉTAIT L'UN DES SITES TÉMOINS. MAIS CE N'ÉTAIT PAS GAGNÉ ! QUEL A ÉTÉ VOTRE COMBAT ET CELUI DE L'ENTREPRISE FRANCILIENNE ?

En effet, ce n'était pas gagné. Le granulat recyclé était à l'époque tout à fait marginal en termes de volumes. Il a fallu convaincre les commanditaires de l'étude que l'on ne pouvait faire une telle étude des impacts environnementaux en se limitant aux granulats "neufs", issus de carrières. Il a fallu ensuite trouver des sites témoins suffisamment structurés afin d'alimenter l'étude en données. Heureusement YPREMA était là et disposait de ces informations. L'entreprise n'a pas hésité à jouer la transparence concernant les chiffres de ses sites parmi lesquels celui de Trappes. Les autres producteurs de granulats contactés n'ont pas tous joué aussi facilement le jeu de la transparence.

DONC, LE SCÉNARIO " AVEC YPREMA " ÉTAIT MEILLEUR SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL À UN SCÉNARIO " SANS YPREMA ". AVEZ-VOUS DES CHIFFRES D'IMPACTS À DÉTAILLER ?

Si l'on se penche sur les éléments quantitatifs, ils sont significatifs: le scénario avec le site de Trappes permet par exemple dans cette analyse de cycle de vie de diminuer, pour quelques indicateurs d'impacts de 92% la contribution au changement climatique; de 97% la consommation énergétique; de 155% la pollution atmosphérique (car les impacts évités sont supérieurs aux impacts des divers indicateurs)...

EN 2009, APRÈS UN ÉPISODE FONDATEUR DE SON HISTOIRE (LIRE AUSSI P.18), YPREMA VOUS DEMANDE D'ÉVALUER LE SITE DE TRAPPES. LA DÉMARCHE EST ORIGINALE : AU NIVEAU ENVIRONNEMENTAL, COMPARER LA SITUATION EXISTANTE À UN SCÉNARIO OÙ LA CENTRALE N'EXISTERAIT PAS. LES RÉSULTATS SONT SURPRENANTS !

Les résultats ne sont pas forcément surprenants lorsqu'on connaît le potentiel de l'économie circulaire. Ils l'ont par contre été pour les gens qui n'en avaient pas conscience. En effet il s'agissait de comparer la situation existante à une situation sans site YPREMA à Trappes. Dans ce scénario alternatif, les granulats utilisés par les acteurs du BTP provenaient donc de carrières classiques. Cette production est coûteuse en énergie (notamment pour le transport des matériaux) et parfois en eau (lavage des granulats). En outre, l'Île-de-France est déficitaire en granulats. Les aires métropolitaines sont en effet de grandes consommatrices de granulats car la ville se développe, se renouvelle et chaque chantier consomme du granulat. L'aire métropolitaine francilienne doit donc importer d'autres territoires (Hauts-de-France...) car ses carrières étaient soit en voie d'épuisement soit en limite de capacité. Et acheminer des centaines de milliers de tonnes de matériaux, cela représentait un coût économique et environnemental colossal lié notamment aux flux de camions. Ensuite, en l'absence de solution de gestions déchets inertes en proximités, les déchets devaient eux aussi parcourir de longues distances pour aller en enfouissement ou en remblaiement de carrières. Les installations d'enfouissement se situent rarement en ville. En comparaison, un site de recyclage situé en zone urbaine, au plus près des gisements de déchets de déconstruction et des débouchés (chantiers consommant des granulats: voiries et réseaux divers, aménagements...) permet de limiter les flux de transport et donc les coûts économiques et environnementaux associés à ces opérations logistiques.

LE MAIRE DE TRAPPES, ÉGALEMENT VICE-PRÉSIDENT DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, A RÉCEMMENT EXPRIMÉ SON ATTACHEMENT À L'ENTREPRISE FRANCIENNE. MAIS, FAUTE DE SOLUTION FONCIÈRE PÉRENNE, LE MAINTIEN DU SITE DE TRAPPES RESTE INCERTAIN. EN 2023, PEUT-ON ENCORE DISCUTER DE LA PERTINENCE DE CENTRALES DE RECYCLAGE, COMME CELLES D'YPREMA, À PROXIMITÉ DES VILLES NOUVELLES ?

en 2021, Loi climat, etc. Aujourd'hui le secteur du BTP a intégré lui aussi ces enjeux. Il est prêt à utiliser des matériaux recyclés qui sont d'ailleurs demandés par de plus en plus de donneurs d'ordres publics. Les territoires pionniers en matière d'économie circulaire ont d'ores et déjà intégré dans leurs marchés de travaux des clauses "économie circulaire", relatives au recyclage des déchets et à l'utilisation de granulats recyclés. Mais pour cela, il faut des capacités de recyclage situées en proximité des chantiers qui produisent des déchets et/ou consomment des granulats. C'est nécessairement en zone urbaine.

COMMENT OBSERVEZ-VOUS LES EFFORTS RÉALISÉS PAR YPREMA POUR INTÉGRER SES CENTRALES AU PAYSAGE ?

le domaine économique, à la maîtrise des impacts et nuisances générés par l'outil. C'est une condition nécessaire à la pérennité de toute activité industrielle. À ce sujet, là aussi, YPREMA a dû innover car elle faisait partie des pionnières. Les principales nuisances sont liées au bruit, à la vue offerte par le site et aux poussières. YPREMA a travaillé sur ces aspects il y a plus de 15 ans, en cherchant des solutions et en les mettant en œuvre : installations semi-enterrées pour limiter le bruit, barrières végétales (arbres autour des sites pour réduire le bruit, la vue, les poussières...). Pour aboutir à ces installations nouvelles, YPREMA a tenu, comme elle sait le faire, des commissions locales de concertation avec les personnes concernées (*élus, riverains, etc. - lire aussi p.31*).

Être installé en zone urbaine oblige, quel que soit

IMAGINONS QUE, DEMAIN, LES CENTRALES DE RECYCLAGE SOIENT CONTRAINTES DE S'ÉLOIGNER DES ZONES URBAINES...

... En l'absence de ces solutions de proximité, le recours au recyclage perd l'essentiel de son intérêt car le transport va générer d'importantes émissions de CO2 et être coûteux. Si l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ou ses communes adhérentes, souhaitent développer leur approche des achats responsables (par choix politique ou pour suivre les évolutions de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 - article 13), les marchés de travaux seront concernés en premier lieu et le recyclage des matériaux/l'utilisation de matériaux recyclés est souvent un levier essentiel. Pour ce faire, il faut préserver les outils déjà présents sur le territoire et trouver des emprises foncières pour celles à créer (matériau-thèque, par exemple). Les propriétaires/bailleurs qui développent des politiques de transition ou de RSE (pour les acteurs privés) ont en outre intérêt à intégrer ces éléments à leur stratégie commerciale car il s'agit d'une concrétisation de leurs engagements.

La pertinence de ces implantations n'est plus discutable, surtout en 2023! Depuis les années 2000, la société française dans son ensemble a évolué. Elle a pris conscience des enjeux autour de l'épuisement des ressources naturelles, du réchauffement climatique, etc. La réglementation a évolué de façon spectaculaire en 8 ans: loi TECV en 2015, loi AGECE

SCANNER

pour découvrir le film des 30 ans de la centrale YPREMA de Trappes !





YPREMA

7, rue Condorcet
94437 Chennevières-sur-Marne CEDEX
T.: 01 49 62 01 23
Mail: siege.idf@yprema.fr

WWW.YPREMA.FR